

2540.3006.12Embargo : 18 octobre 1977, 17h00

Allocution prononcée par M. le Conseiller fédéral E. Brugger,  
Chef du Département fédéral de l'économie publique,  
à l'occasion du 30e anniversaire du GATT  
et de l'inauguration de son nouveau siège au Centre William Rappard,  
le 18 octobre 1977

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un très grand honneur de m'adresser à vous  
aujourd'hui au nom du Conseil fédéral.

Nous sommes réunis pour célébrer le 30e anniversaire du GATT.  
Je suis heureux de pouvoir, à cette occasion, vous transmettre les  
félicitations de mon Gouvernement et de mon pays pour tout ce que  
le GATT et ses Parties Contractantes ont accompli jusqu'ici. Mais  
je tiens surtout à formuler mes vœux les meilleurs pour l'avenir  
d'un Accord qui est, à mes yeux, l'un des instruments les plus  
efficaces dont nous disposons sur le plan de la coopération écono-  
mique internationale.

Monsieur le Président, ce jour marque également l'inaugura-  
tion officielle du nouveau siège du GATT.

Le GATT fête son 30e anniversaire et "pend la crémaillère"  
le même jour. Est-ce simple coïncidence ou ne faut-il pas plutôt  
y voir une indication que le GATT, ayant trouvé sa voie et atteint  
la force de l'âge, devait enfin s'"établir" ? Dans le même ordre  
d'idées, je me suis laissé dire que le passage de l'application  
provisoire à l'application définitive de l'Accord général était  
à l'examen. Ces signes me paraissent relever du souci de faire  
fructifier dans l'avenir l'expérience acquise par cette institu-  
tion au cours de ses 30 premières années d'activité.



La cérémonie d'aujourd'hui nous offre l'occasion de mesurer l'importance pour l'économie mondiale des progrès accomplis dans la libération des échanges. Des progrès auxquels le GATT a contribué d'une manière décisive. Rares sont en effet les institutions internationales offrant d'aussi bonnes conditions à la conduite de négociations fructueuses débouchant sur des résultats concrets et bénéfiques pour les économies de tous les participants.

Tout au long de son existence, le GATT s'est révélé efficace :

Il a contribué sur une large échelle à promouvoir et à faciliter les échanges internationaux. Il les a libérés d'une grande partie des obstacles notamment tarifaires qui, à l'origine, menaçaient de les étouffer.

Il a doté le commerce international d'un cadre juridique qui a conduit les nations commerçantes à mettre en oeuvre des principes et des règles de comportement communs.

En bref, c'est à l'ouverture des marchés d'exportation réalisée grâce au GATT, de même qu'aux conditions de concurrence qu'il a su établir et maintenir, que les échanges internationaux doivent en grande partie l'expansion qu'ils ont enregistrée dans la période de l'après-guerre. Or, chacun sait que ces échanges ont été le ressort même d'une prospérité sans précédent.

Ces résultats sont d'autant plus méritoires que le GATT ne les a pas obtenus dans la facilité. Parfois même, il lui a été difficile de les préserver. C'est dire que le GATT a toujours dû s'affirmer au travers de négociations souvent ardues pour parvenir à mettre progressivement en pratique les principes qu'il définit. Même le Kennedy-Round, exemple si souvent cité de succès et qui s'est déroulé pendant une période d'activité économique d'une intensité inconnue jusqu'alors, a vécu de sérieuses crises.



C'est dire que sans cesse, sous une forme ou sous une autre, et notamment face aux pressions constamment renouvelées du protectionnisme, le GATT a été mis à l'épreuve. Mais - et c'est peut-être sa plus grande performance - le GATT et ses Parties Contractantes sont toujours parvenus jusqu'ici à arbitrer les conflits d'intérêt, dans une forme certes parfois pragmatique mais sans jamais perdre de vue l'intérêt général et les objectifs à long terme de l'Accord général. C'est dans cet esprit que le GATT a été amené à aborder les conséquences de deux des évolutions les plus marquantes de ces dernières années: l'extension du libre-échange en Europe et l'élargissement des relations commerciales Nord-Sud.

Ce serait néanmoins une grave erreur de nous contenter des mérites accumulés dans le passé. Cette brève rétrospective doit, au contraire, affermir notre détermination de persévérer dans l'oeuvre entreprise et placer nos efforts, présents et futurs, dans le prolongement du passé. De nouveaux progrès sont en effet indispensables et possibles afin de soutenir la croissance de l'économie mondiale et d'y faire mieux participer les pays en développement.

Ces progrès sont nécessaires car, à défaut, les événements de ces dernières années l'ont montré à l'évidence, notre entreprise commune se trouverait rapidement menacée. L'Accord général ne durera qu'en tant qu'organisme vivant et dynamique. Il ne sera jamais un monument. Ce dynamisme est requis pour assurer, dans un contexte économique nouveau, un régime de concurrence à la fois équitable et libre qui favorisera l'expansion de l'économie mondiale et restaurera, dans les milieux d'affaires de tous nos pays, un climat de confiance indispensable. Pour entretenir ce dynamisme, les résultats atteints dans le passé grâce à un régime commercial ouvert sont, à mes yeux, la meilleure motivation.



De nouveaux progrès sont aussi possibles. Le Tokyo-Round nous fournit un instrument prédestiné pour les réaliser. A cet égard, le compromis qui se dessine depuis peu au sujet d'un plan de réduction tarifaire, de même que l'engagement pris de définir, d'ici à janvier, les principaux éléments des accords à négocier sont autant de signes encourageants. Ils laissent entrevoir que les espoirs placés par tous nos pays dans des résultats substantiels du Tokyo-Round ne seront pas vains.

Il reste certes beaucoup à faire si nous voulons aboutir à des solutions dans des domaines aussi importants et complexes que le commerce des produits agricoles, les mesures non tarifaires ou le cadre légal du commerce international. Les solutions ne seront valables que si elles auront été négociées en tenant compte d'une manière équitable des situations particulières dans lesquelles se trouvent les pays participants, dont beaucoup sont engagés pour la première fois dans de telles négociations. Je pense notamment aux pays en développement.

La Suisse est résolue à apporter sa part à de tels progrès. Cela non seulement parce qu'il y va de son intérêt en tant que nation très fortement tributaire de ses relations économiques extérieures; mais cela aussi parce que nous sommes convaincus que la mise en oeuvre des principes de politique commerciale définis par le GATT, même si elle devait impliquer certains sacrifices immédiats, rendra les économies nationales fortes et concurrentielles à moyen et à long termes. D'où l'importance que nous attachons à la sauvegarde et au développement d'un système commercial unitaire, dont les règles et les principes, reconnus par tous, seraient néanmoins appliqués d'une façon différenciée, qui tienne compte des besoins particuliers des pays en développement.

L'évocation du rôle du GATT, de son orientation et de sa portée explique que mon pays se soit toujours senti honoré d'avoir pu

- 5 -

accueillir cette institution sur son territoire, et cela avant même d'avoir négocié son accession à l'Accord général. Je suis dès lors d'autant plus heureux de constater que le GATT dispose enfin du siège qu'il méritait depuis longtemps.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégués, Messieurs les membres du Secrétariat, puisse ce domicile - fruit d'une saine collaboration entre la Fondation des immeubles pour les organisations internationales et le GATT -, en devenant un lieu de contacts de plus en plus étroits, offrir un cadre propice à des travaux fructueux.

Je suis conscient de l'ampleur de vos tâches et des lourdes responsabilités qui nous incombent à tous. Je suis cependant convaincu que, face aux défis de l'avenir, le GATT et ses Parties Contractantes se montreront dignes de leur passé.